

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 19 OCTOBRE 2023

Membres présents :

Enseignants : Mmes et MM. : Boquet Yves, Dejoux Virginie, Gaimard Maryse, Jegou Anne, Stein Christian, Vigreux Jean.

Usagers : Mme : Privé Clara.

Personnels BIATSS : Mmes : Roy Dominique, Vanesse-Urbain Claire.

Absente excusée et représentée : Mme : Esposito Arianna

Invités : Mmes et M. : El-Hanbali Youssef, Prat-Béliard Edwige, Thomas Nathalie.

Excusés : Mmes et MM. : Bonfait Olivier, Bugaiska Aurélia, Laurent Alexandra, Lefebvre Sabine, Leleu Arnaud, Thibaut Jean-Pierre, Thierry Anne.

80 03

Madame Gaimard ouvre la séance à 17 heures 10 et remercie les membres du conseil présents. Elle précise que ce premier conseil d'UFR de l'année universitaire 2023-2024 comporte de nombreux points d'information.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 5 juillet 2023

Le procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 5 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – Point rentrée 2023

Effectifs :

Madame Gaimard présente les éléments de la rentrée universitaire 2023-2024 (*données du 11 octobre 2023*).

Une légère diminution des étudiants inscrits, de l'ordre d'environ 6 % est constatée, particulièrement en L2 et en L3 et correspond toujours aux conséquences de la crise sanitaire du Covid-19.

Monsieur El-Hanbali ajoute que l'universitarisation des inscriptions des étudiants de l'IRTESS, qui ne sont désormais plus rattachés à l'UFR Sciences Humaines, influe également sur la baisse des effectifs. Malgré ces diminutions, on note un retour progressif vers les effectifs d'il y a quatre ou cinq ans.

D'après les dernières données, 3 029 étudiants sont inscrits à l'UFR Sciences Humaines. Les inscriptions des doctorants sont prises en compte, mais ne sont pas encore terminées.

Yves Boquet demande des informations concernant l'obtention de visas pour les étudiants de certains pays africains, notamment du Sénégal, ainsi que sur la question des étudiants réfugiés accueillis dans notre composante.

Monsieur El-Hanbali explique que des difficultés sont connues pour trois pays (*selon les dernières informations reçues du Pôle International*) : le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Cependant, quel que soit le pays, les procédures d'obtention de visa restent compliquées.

Christian Stein ajoute qu'il peut également être difficile d'obtenir un vol pour ces étudiants.

Monsieur El-Hanbali, concernant les étudiants réfugiés, informe que ces publics relèvent du Diplôme Universitaire (DU) Passerelle, géré en marge de la procédure habituelle et qui est rattaché à l'UFR Lettres et Philosophie.

Information : problème des formations "à petits effectifs" :

Madame Gaimard rappelle le problème des formations "à petits effectifs", comme certains masters 2, qui ne comptabilisent que quatre à dix étudiants inscrits. En effet, la question se pose sur la pertinence de maintenir ou non l'ouverture de ces filières, qui normalement n'est pas autorisée en-dessous de dix inscrits par formation. Madame Gaimard précise que cette problématique peut également se présenter dans des Unités d'Enseignement (UE) qui ne comptent parfois que deux à trois étudiants inscrits. Dans un souci de réalisme pédagogique, elle souhaite qu'une réflexion sur le sujet soit envisagée et propose d'étudier chaque cas individuellement, sans que ce point soit soumis au vote du conseil pour le moment.

Claire Vanesse-Urbain ajoute que les masters du département d'histoire de l'art – archéologie sont concernés par ce problème et ce de manière récurrente.

Yves Boquet suggère d'établir des moyennes lissées sur plusieurs années pour mieux évaluer les effectifs des masters concernés.

Clara Privé demande si la gouvernance est à l'origine de ces quotas imposés et explique que la subsistance de certaines formations dépend aussi de la cohérence de l'offre de formation. En effet, à son sens, la plateforme « Mon Master » ne permet pas forcément aux étudiants de trouver une formation dans sa seconde vague d'inscription.

Madame Gaimard répond que ces dispositions relèvent de préconisations anciennes qui n'ont jamais été réellement examinées. En effet, ces seuils n'ont pas été revus depuis le plan de retour à l'équilibre et Madame Karen Fiorentino a remis ce point à l'ordre du jour d'un conseil de gouvernance. Par ailleurs, Madame Gaimard note que la réforme de la nouvelle offre de formation ne laisse pas présager des changements concernant les effectifs.

Claire Vanesse-Urbain ajoute que la première année de master n'est pas concernée, puisque les effectifs sont complets, mais que le problème concerne spécifiquement les masters 2, notamment en raison d'une offre concurrentielle pour certaines formations à Besançon.

Anne Jegou remarque que certains besoins en communication sont parfois non satisfaits.

Concernant la licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines du département de psychologie, une baisse très importante des effectifs de quinze à six inscrits (dont quatre en formation continue) a été constatée. Cette baisse substantielle peut s'expliquer en partie par le remplacement du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) sur deux ans, par le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) sur trois ans.

3 – Point sur la nouvelle offre de formation

Madame Gaimard expose que les premières trames des fiches filières, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, ont été votées en juin dernier, sous forme de fichier Excel. Le dossier a ensuite été transmis en date du 15 septembre 2023 aux services centraux, puis les scolarités ont commencé la saisie et la mise en forme des données sur la plateforme Ametys (échéance université : 13/10/2023 pour les masters et 06/11/2023 pour les licences).

Madame Gaimard précise qu'actuellement, aucun retour du ministère n'a été reçu concernant l'accréditation, mais que l'université a déjà transmis un avis sur certains éléments, notamment sur le redoublement :

Le redoublement, dans les trois années de licence d'histoire et pour tous les masters 2 (toutes filières confondues), ne peut être soumis à accord car ce serait non réglementaire - ces éléments seront donc supprimés. En effet, la sélection déjà effectuée en M1 ne peut pas autoriser un recrutement sélectif également en M2.

Les fiches filières en question seront examinées en Commission de la pédagogie le 23 octobre prochain et proposées en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), le 26 octobre 2023. Les détails concernant la répartition de la sélection ne sont pas encore connus.

1°) Nathalie Thomas présente les **modifications effectuées sur les maquettes de licence**, soumises au vote de ce conseil :

- L3 psychologie : rééquilibrage des semestres à 30 ECTS (conformité au RCE) - ajout de certaines mentions ou indications pour préciser des éléments concernant les UE ;
- Licence histoire de l'art – archéologie : précision concernant les ECTS (sur les UE et non sur les matières) ;
- L2 géographie : ajustements sur les MCC ;
- Licences histoire : modification relative au redoublement = sur accord => de droit (signalement du Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU)) ;
- L3 histoire : modification dans la répartition des majeures ;
- Licence musique : harmonisation des dénominations - changement d'intitulé = Moyen Age => médiéval.

ECTS (European credits transfer system)

RCE (Référentiel commun des études)

MCC (Modalités de contrôle des connaissances)

Claire Vanesse-Urbain ajoute que quelques modifications ou ajustements, concernant les ECTS, les intitulés, etc., interviendront sur les fiches des masters ultérieurement.

Christian Stein souhaiterait recevoir la dernière version des fiches filières afin de procéder de manière plus lisible à une relecture et une vérification par rapport à la base de données du fichier Excel.

Les fiches seront diffusées aux responsables pédagogiques.

Les modifications apportées aux fiches filières de licence sont approuvées à l'unanimité.

2°) La maquette de la **fiche filière de la L3 Métiers de l'enseignement** en géographie vient d'être finalisée et est soumise à l'approbation du conseil.

Nathalie Thomas explique que la maquette est reconduite sur le même principe que précédemment, avec néanmoins quelques ajustements sur la partie concernant l'histoire et relatifs aux choix de matière. Les informations sur les UE d'ouverture de géographie ont simplement été ajoutées de manière chiffrée.

La fiche filière de la L3 Métiers de l'enseignement (histoire-géographie) proposée dans le cadre de la nouvelle offre de formation est approuvée à l'unanimité.

Madame Gaimard précise à l'issue des votes, qu'il manque encore une fiche filière de musicologie. Cette fiche concerne spécifiquement le cas des étudiants de l'École Supérieure de Musique (ESM). Le contexte est assez compliqué parce que l'ESM est en charge de réaliser la fiche, alors qu'elle rencontre actuellement des problèmes de fonctionnement.

Les étudiants ne s'inscrivant pas sur la plateforme Parcoursup pour cette formation, un délai supplémentaire jusqu'au printemps 2024 a été accordé par la gouvernance pour le rendu de la fiche filière.

4 – Renouvellement du conseil d'UFR (information)

Madame Gaimard indique que le calendrier des élections de renouvellement des conseils de composantes qui se dérouleront les 28 et 29 novembre 2023 a été adressé le 13 octobre 2023.

Les candidatures et les professions de foi doivent être déposées du 9 au 16 novembre 2023.

Pour rappel, le nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil de l'UFR Sciences Humaines se décompose comme suit :

- Collège A – professeurs et personnels assimilés	=>	8
- Collège B – autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	=>	8
- Collège des personnels BIATSS	=>	3
- Collège des usagers	=>	13

Les élections se tiendront sous la forme d'un scrutin électronique, le 28 novembre 2023 pour les personnels enseignants-chercheurs et BIATSS et les 28 et 29 novembre 2023 pour les étudiants.

Pour les électeurs qui ne disposeraient pas de matériel informatique pour voter, une salle informatique sera mise à disposition au premier étage du bâtiment Droit-Lettres.

Monsieur El-Hanbali précise qu'effectivement la salle n°156 sera équipée afin de permettre à tous de pouvoir voter.

Madame Gaimard demande qu'il soit vérifié que les ATER et les doctorants contractuels avec charge d'enseignement, qui le souhaitent, fassent la démarche pour s'inscrire sur les listes électorales dans le collège B. Elle ajoute que toutes les informations et les formulaires à compléter sont disponibles dans l'arrêté électoral qui a été diffusé.

Si ce n'est pas le cas, il est possible de s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription sur les listes électorales (page 30 de l'arrêté). Ce document est à retourner à Monsieur El-Hanbali.

5 – Projet de règlement intérieur des études

Nathalie Thomas présente un projet de règlement intérieur des études, propre à l'UFR Sciences Humaines et Sociales qui a vocation à préciser les pratiques internes non définies par les textes supérieurs et à assurer l'égalité de traitement des étudiants. Ce règlement permettra également une communication plus large sur les procédures et une harmonisation des pratiques.

Le règlement intérieur des études est un document qui régit le déroulement des études au sein d'une UFR, sans aller à l'encontre des textes nationaux en vigueur, ni du Référentiel commun des études (RCE), mais dont la finalité est d'apporter des précisions.

Il a vocation à être pour l'UFR ce qu'est le Référentiel Commun des Etudes pour l'université. D'ailleurs, le RCE indique en préambule « Les règlements intérieurs des composantes de l'Université de Bourgogne doivent être établis en conformité avec le Référentiel commun des études. » Cela sous-entend qu'un règlement intérieur doit être établi, sans se substituer aux dispositions particulières prévues dans chaque fiche filière, mais qui s'impose à défaut de dispositions spécifiques.

Les objectifs du règlement intérieur des études :

- Disposer d'un document officiel, juridiquement opposable (après vote dans les instances), consignait par écrit les procédures pédagogiques et de scolarité laissées à l'appréciation des établissements, et à celles des composantes pour notre université ;
- Formaliser les pratiques de notre UFR, en l'absence de transcription écrite et représentant un risque de recours ;
- Harmoniser le fonctionnement des formations sur les thèmes qui peuvent l'être afin d'assurer l'équité de traitement des étudiants au sein de l'UFR ;
- Disposer d'un document de communication sur ces thèmes, à destination des équipes administratives et enseignantes, mais aussi des étudiants, visant à améliorer la compréhension des procédures et à limiter le volume des questionnements récurrents.

Exemples de thèmes laissés à l'appréciation des établissements et/ou composantes :

- Définition de ce qu'est un artiste de haut niveau ;
- Définition du degré de parenté concernant les justificatifs d'absence pour décès d'un proche ;
- Formes possibles du principe de seconde chance pour les contrôles continus ;
- Règles de consultation de copies - montant de facturation des photocopies demandées ;
- Bornage de la période des inscriptions pédagogiques ;
- Instauration d'une direction des études conformément à l'arrêté licence du 30 juillet 2018...

Nathalie Thomas rappelle que les composantes disposent d'une grande marge de manœuvre pour définir et piloter leur direction des études interne en fonction de leur spécificité. Elle précise que le PFVU a créé un vade-mecum, destiné aux directeurs des études et aux référents, qui se compose de trois volets : vie étudiante, orientation-inscription et formation. Un groupe de travail composé d'étudiants, d'enseignants et d'administratifs volontaires pourrait être constitué, afin d'apporter les idées et les expériences de chacun ; quelques réunions réparties sur l'année 2023-2024 pourraient permettre d'aboutir à un document qui serait soumis au conseil d'UFR en fin d'année universitaire pour mise en application à la rentrée 2024.

Nathalie Thomas demande au conseil de l'UFR Sciences Humaines de se prononcer :

- Sur le principe de l'élaboration d'un règlement intérieur des études ;
- Sur la méthode par groupe de travail pour définir le contenu (sans exclure une éventuelle autre méthode d'élaboration, au besoin).

Interrogations et discussions des membres du conseil relatives sur ce projet de nouveau règlement :

Christian Stein craint que la création d'un document juridique supplémentaire (en plus du RCE et des fiches filières) ne provoque une augmentation des recours. À son sens, une étude au cas par cas avec les équipes pédagogiques serait préférable et compliquerait beaucoup moins les choses.

Clara Privé redoute que la création de ce nouveau règlement ne fragilise l'égalité entre les étudiants.

Les membres du conseil présents considèrent qu'il n'y a pas de légitimité pour eux à évaluer la définition d'artiste de haut niveau par exemple, ou dans le cas des absences pour deuil, à retenir un degré de parenté plutôt qu'un autre. Ils expliquent que ces appréciations particulières ne relèvent pas de leurs compétences. Anne Jegou et Virginie Dejoux estiment qu'un étudiant qui se rend à des obsèques est légitimement absent et que le degré de parenté n'est pas un critère d'exclusion du bénéfice de l'absence justifiée.

Madame Gaimard propose de ne pas soumettre ce projet de Règlement intérieur des études au vote du conseil de l'UFR Sciences Humaines pour le moment.

6- Conventions – Subventions

Monsieur El-Hanbali présente l'ensemble des conventions et des demandes de subventions ou participations à voter :

1°) Participation financière du département de psychologie pour l'organisation de la réunion annuelle du GDR 03 – Colloque pluridisciplinaire « Olfaction – Odeurs – Odorants », qui s'est déroulé les 12 et 13 octobre 2023 au Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) à Dijon.

Le département de psychologie, représenté par Renaud Brochard et Arnaud Leleu, s'engage à apporter sa participation à hauteur de cinq cents euros (500 €).

Jean Vigreux demande s'il est réellement possible de soumettre au vote du conseil cette participation financière puisque le colloque en question a déjà eu lieu.

Monsieur El-Hanbali répond qu'il s'agit ici d'approuver une participation financière dont la demande a été formulée à une date ultérieure à l'évènement.

2°) LIR3S :

1- Conventions de partenariat pour l'organisation d'un colloque « Le populaire comme adjectif : Collecter, lire, faire avec le populaire ? », qui se déroulera à Dijon les 7 et 8 décembre 2023 :

Deux conventions encadrent les modalités de partenariat entre l'association Écomusée de la Bresse Bourguignonne, l'université de Paris I et l'Université de Bourgogne agissant au nom et pour le compte du LIR3S.

Le LIR3S dispose d'un budget de trois mille euros (3 000 €), comprenant la participation de l'association Écomusée de la Bresse à hauteur de cinq cents euros (500 €) et de l'Université Paris I pour mille euros (1 000 €) ;

2- Convention d'aide à la publication et à la communication entre Kairos Éditions et l'Université de Bourgogne, pour le compte du Laboratoire LIR3S (Hervé Marchal), concernant la publication de l'ouvrage écrit par Thibaut Besozzi (associé au LIR3S) et intitulé « Les gars de la rue. Enquête sociologique dans le monde de la rue ».

Le LIR3S apporte son soutien à l'édition de l'ouvrage par le versement d'une subvention de deux mille trois cent cinquante-huit euros (2 358 €) net de taxe ;

3- Convention d'aide à la publication entre le Cavalier Bleu Éditions et l'Université de Bourgogne pour le compte du Laboratoire LIR3S, concernant la publication de l'ouvrage d'Hervé Marchal « La Déviance – idées reçues ».

Le LIR3S apporte son soutien à la publication de l'ouvrage par le versement d'une subvention de mille euros (1 000 €) net de taxe ;

4- Convention de partenariat pour l'organisation d'un colloque international « Résurgence autochtone et résonances en "écologie politique". Un dialogue Canada-France », qui se déroulera à Dijon du 8 au 10 novembre 2023. Cette convention encadre les modalités de partenariat entre la Fondation Danielle Mitterrand et l'Université de Bourgogne agissant au nom et pour le compte du LIR3S.

La fondation s'engage à cofinancer le projet à hauteur de mille cinq cents euros (1 500 €).

3°) Convention de location de matériel d'orchestre et du droit d'exécution de « The MASS » de William Sheller :

Philippe Gonin pour le département de musicologie, soumet au conseil une convention de location de matériel et du droit d'exécution entre l'Université de Bourgogne (UFR Sciences Humaines) et l'association (E-)scales.

Le prix de la location de « The MASS » s'élève à deux cent cinquante euros (250 €).

Les conventions et les subventions présentées à l'ordre du jour du présent conseil sont votées à l'unanimité.

7- Questions diverses

1- Formulaires d'autorisation de sorties sur le terrain (demande d'Anne Jegou)

Madame Gaimard informe que le SEFCA a demandé que les formulaires d'autorisation de sortie terrain soient signés officiellement par le Directeur Général des Services (DGS), cependant d'après le Guide des sorties, seuls les formulaires relatifs à des sorties à l'étranger sont concernés.

Claire Vanesse-Urbain confirme que le visa du Président de l'université ou du DGS est demandé sur l'Intranet, mais contrairement aux indications contenues dans le Guide des sorties.

Madame Gaimard propose de suivre les préconisations du Guide des sorties, pour celles organisées en France, sans soumettre les documents à un autre visa que celui de la direction de notre UFR.

2- Référent étudiant

Madame Gaimard explique qu'un message électronique a été adressé aux enseignants-chercheurs ce jour pour les inviter à engager des discussions entre collègues concernant le choix d'un référent engagement étudiant. Il s'agit d'une demande de l'université.

Mme Gaimard informe qu'elle souhaite qu'un enseignant-chercheur se propose pour ce rôle, en raison de sa connaissance du fonctionnement pédagogique d'une formation.

3- Responsabilités pédagogiques et administratives

Toutes les informations nécessaires à l'élaboration du tableau de répartition des primes de responsabilités pédagogiques et des primes de charges administratives (PRP-PCA) n'ont pas pu être réceptionnées dans les délais par notre UFR. Du fait de ce retard, un conseil restreint d'UFR en visioconférence devra être organisé prochainement pour voter la répartition.

4- Appel à projet – vie étudiante

Monsieur El-Hanbali informe d'un appel à projet – vie étudiante et explique qu'il s'agit d'un financement intéressant, par le Conseil régional à 50 % et par l'uB à 50 %. Il ajoute que ces projets peuvent par exemple porter sur des sorties étudiantes et met en garde sur le respect du calendrier pour candidater.

☺ ☺

Yves Boquet souhaiterait connaître la date du prochain conseil d'UFR.

Madame Gaimard annonce que la prochaine réunion se tiendra après les élections de renouvellement du conseil d'UFR, au mois de décembre 2023. Le prochain conseil sera donc réuni dans sa nouvelle configuration.

Madame Gaimard, suite à l'annonce du départ de l'UFR Sciences Humaines de Monsieur El-Hanbali au 1^{er} décembre 2023, le remercie pour tout le travail accompli et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur El-Hanbali remercie les membres du conseil et ajoute qu'il a sincèrement apprécié cette collaboration fructueuse.

☺ ☺

Madame Gaimard remercie les membres du conseil et lève la séance à 18 heures 40.

La secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



La directrice de l'UFR Sciences Humaines
Présidente du Conseil d'UFR

Maryse Gaimard

